



l'Interprofession des huiles et protéines végétales

#### PLAN DE FILIÈRE 2018-2022

Pour répondre aux choix sociétaux  
et aux attentes alimentaires et contribuer  
à la souveraineté alimentaire du pays

## **En route pour le « made in France » des huiles et des protéines végétales**

Produire et transformer en France :  
une dynamique de différenciation

---

**Synthèse des principaux engagements**



## Attendus

- **Préserver** les investissements structurels, les gains de compétitivité et les acquis de filière depuis 30 ans, en particulier pour le colza ;
- Une capacité à **dynamiser le marché et renforcer la compétitivité** de chacune des cultures et de leurs débouchés en lien avec les attentes sociétales ;
- Un engagement **conjoint avec l'État**.

## Orientations

- 1. Un plan Protéines** à la hauteur des besoins de l'alimentation française (protéines végétales pour l'alimentation humaine ou pour l'alimentation animale) et mobilisant dans les cinq prochaines années l'innovation, l'aide à l'investissement et le partage avec toutes les parties prenantes ;
- 2. Un plan « biocarburants »** ambitieux qui continue de donner à la France la capacité à la transition énergétique en réponse aux accords de Paris tout en préservant la production et les emplois en France ;
- 3. Des plans de transition** pour la production des oléoprotéagineux et plus largement des grandes cultures, dans chacun **des territoires et bassins de production français**, adaptés aux capacités et aux spécificités des moyens de production. Ces programmes ne pourront être opérationnels sans impliquer l'État en Région et les collectivités territoriales.

# Leviers

## LEVIER 1

### *Renforcer la compétitivité des chaînes de valeur issues des cultures oléo-protéagineuses en favorisant le « produire et transformer en France »*

- **+ 500 000 ha / 5 ans** en productions de protéines végétales (tourteaux colza et tournesol, et graines légumineuses)
- Progression du niveau d'autonomie en protéines végétales pour l'alimentation animale pour passer **à plus de 60 %** en 5 ans
- Progression de **+ 10 à 20 % du résultat économique** des exploitations agricoles
- Amélioration de **5 à 10 % de la productivité** des usines de trituration et amélioration de l'efficacité énergétique des installations
- **100 % d'accès au numérique** pour les agriculteurs et les logisticiens
- **Un accord-cadre avec L'INRA** priorisant les recherches en lien avec le plan de filière
- Un plan Protéines mobilisant conjointement l'interprofession et l'État pour un montant de **35 M€ / 5 ans (investissement partagé 50/50)**
- Accès des agriculteurs au Crédit Impôt Innovation notamment pour la digitalisation de leurs exploitations
- Un fonds assurantiel agriculteur pour gérer les aléas et la volatilité des prix

## LEVIER 2

### *Valoriser le « produit en France » pour nos productions avec l'ensemble des acteurs de la filière et les consommateurs*

- Valorisation de l'origine France de **l'ensemble des huiles** alimentaires et **tourteaux** issus des filières colza et tournesol (chartes et cahier des charges y compris pour le Bio) vers le consommateur
- **50 % des productions de soja** certifiées « Soja de France » en 5 ans (y compris Bio)
- **50 % des productions de protéagineux et de légumes secs** engagées dans des filières sous cahier des charges et reposant sur des chartes de production évoluant vers des schémas de certification à l'horizon 2020/2022 (y compris pour le Bio)
- Dans 5 ans, le taux de graines de ferme utilisé hors cadre légal sur protéagineux et soja passera de 50 à 60 % en moyenne à **environ 30 %**
- Incorporation **d'au moins 7 % de biodiesel de colza** dans le diesel routier français
- **Implantation du carburant 100 % végétal** et renouvelable (B100) pour les usages non routiers, dans les réseaux de distribution



### LEVIER 3

## Conforter la durabilité de nos chaînes de valeur – Développer une bio-économie circulaire à bas carbone

- Baisse de **20 à 30 % de l'usage des produits phytosanitaires** (voire 40 % à titre expérimental via projet SYPPRE) pour les producteurs engagés dans des plans de transition des bassins de production,
- Baisse sensible de l'émission des **GES de 20 à 30 %**,
- Amélioration du potentiel des sols, avec une augmentation du taux de matières organiques et de l'activité biologique
- **Un référentiel** de quantification des services éco-systémiques et **des instruments de marché** à l'état de pilote pour monétiser ces services
- **Un observatoire de la durabilité** des cultures partagé avec les Pouvoirs publics et les ONG.

### Chiffrage des surcoûts générés par la transition :

Le montant global estimé à ce stade est de l'ordre de **10,785 milliards d'€** dont :

- 10,225 milliards d'€ communs avec la filière céréalière (production agricole – transformation étalée sur 15 ans),
- 560 millions d'€ spécifiques à la filière des huiles et protéines végétales (logistique, stockage, transformation, R&D-innovation hors recherche publique).